

Questions/Réponses

Quand mon enfant sera-t-il accueilli ?

La préparation doit permettre d'apprécier les besoins et les possibilités de l'enfant et de préciser les conditions d'accueil. Ensemble, nous déterminerons, à ce moment-là, la durée, la période, la fréquence...

À partir de quel âge mon enfant peut-il être accueilli ?

De façon générale, les structures d'accueil collectif à caractère éducatif peuvent accueillir les enfants de 4 ans à 17 ans.

L'accueil de mon enfant fera-t-il l'objet d'une tarification particulière ?

Non. Le même tarif sera appliqué pour tous les enfants.

Le type de handicap de mon enfant peut-il être un frein à son accueil ?

En principe non, cependant, suivant le type de son handicap, une réponse personnalisée vous sera proposée.

Les partenaires historiques du Relais Loisirs Handicap 30

Des institutions publiques, des fédérations d'éducation populaires et associations organisatrices de centres de loisirs, des associations spécialisées dans le champ du handicap, des organismes de protection sociale qui, depuis 2002, œuvrent à la dynamique du réseau.



Qui dois-je contacter ?

Relais Loisirs Handicap 30

76, impasse des Acacias - 30900 NÎMES

Tél. 04 66 26 54 89

• Direction/Administration et coordination générale

Thierry LOPEZ : 06 09 30 48 19

direction@relais-loisirs-handicap30.org

• Animation/Contact famille :

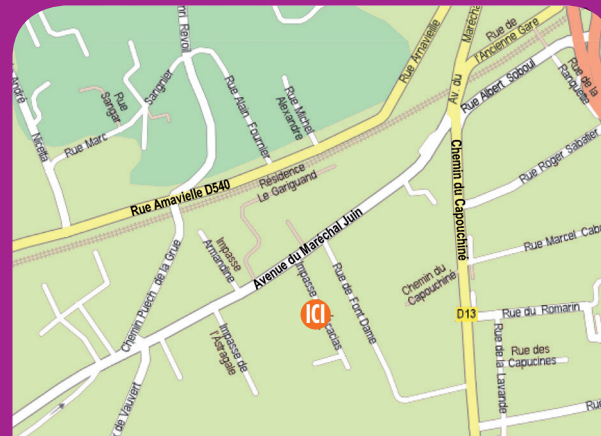
Caroline SEILLIER : 06 24 97 84 62

Aurore NICOLAS : 06 25 43 11 11

animation@relais-loisirs-handicap30.org

www.relais-loisirs-handicap30.org

PLAN D'ACCÈS : ligne de bus F - arrêt Maréchal Juin



« POUR QUE TOUS LES ENFANTS VIVENT ET JOUENT ENSEMBLE »



Dans les accueils collectifs de loisirs éducatifs non spécialisés du Gard



CHARTRE HANDICAP
VACANCES & LOISIRS
NON SPÉCIALISÉS

Le Relais



Le **Relais Loisirs Handicap 30** a vocation à réunir les professionnels gardois du handicap, du loisir éducatif collectif et de l'enfance en général, dans le but de permettre aux familles l'accueil et l'inclusion de leurs enfants au sein d'une structure de loisirs non spécialisée, donc ouverte à tous. Autour d'une charte qui engage chacun de ses partenaires, un travail en réseau permet de mutualiser les compétences de chacun : professionnels du secteur médico-social, professionnels de l'animation, familles, en plaçant chacun à son niveau de responsabilité.

L'enfant ainsi placé au cœur d'un projet personnalisé, se construit en fonction de ses capacités et de ses centres d'intérêts.

En 2016, dans le département du Gard, se sont :

- + **de 220 enfants** en situations de handicap accueillis dans des structures de loisirs éducatifs collectifs ordinaires
- + **de 95 structures d'Accueil de loisirs** sans hébergement partenaires accompagnées.
- Un réseau de **450 animateurs et directeurs d'ALSH concerné.**
- Un réseau ressource composé de **professionnels de l'éducation spécialisée et du secteur médico-social** qui interviennent en termes d'expertise et d'accompagnement des équipes, mobilisé.

La réalisation de l'accueil est la conclusion d'un processus d'accompagnement individualisé.

Installer un processus d'inclusion, c'est aller l'un vers l'autre, c'est faire l'effort de se reconnaître mutuellement.

Dans une démarche volontariste

L'accueil des enfants en situation de handicap dans ce type de structures non spécialisées nécessite souvent des adaptations en fonction de plusieurs critères relatifs aux enfants, aux familles, à la structure d'accueil,

Le rôle du Relais loisirs Handicap 30, c'est :

- **ACCOMPAGNER** les familles dans l'élaboration de leur projet en définissant leurs besoins et leurs attentes ;
- **FAVORISER** un partenariat de coéducation entre les ALSH, les familles et les structures d'éducation spécialisée ;
- **CONSTRUIRE** un projet d'accueil personnalisé pour chaque enfant en considérant ses capacités et ses besoins (centres d'intérêts, limites, adaptations nécessaires, modulation des heures et de la fréquence d'accueil...) ;
- **ORGANISER** à partir de l'intérêt de l'enfant les conditions et les moyens nécessaires à la mise en place d'un accueil personnalisé ;
- **ASSURER** aux équipes d'animation des temps de sensibilisation ou de formation, pour faciliter l'inclusion de l'enfant ;
- **SOUTENIR** une réflexion collective autour du projet éducatif de la structure avec tous les organisateurs ;
- **APPORTER** un soutien aux équipes d'animation (conseils, malles pédagogiques, outils ressources...).

Qu'est-ce qu'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) ?

Autrefois appelé centre aéré ou centre de loisirs, c'est à la fois :

- Un lieu de rencontre, d'échange, de partage, de socialisation et de convivialité.
- Un espace de loisirs éducatifs pour tous les enfants et les jeunes d'un territoire proposant jeux, découvertes et expérimentations en favorisant le **VIVRE ENSEMBLE**.

QUELQUES QUESTIONS – DES REPONSES :

Mon enfant dans un accueil collectif éducatif de loisirs, est-ce possible ?
oui !

Qui va s'occuper de mon enfant ?

Votre enfant sera encadré par des animateurs professionnels et occasionnels volontaires. Les équipes des structures de loisirs éducatif ne sont pas spécialistes du handicap, mais sont sensibilisées au préalable et accompagnées par des personnes compétentes : éducateurs spécialisés, pédopsychiatres, médecins, assistantes sociales, psychomotriciens... Notre ambition : permettre que tous les enfants valides ou en situation de handicap, vivent et jouent ensemble !

Comment l'accueil sera-t-il préparé ?

Chaque inscription fera l'objet d'une préparation individualisée entre les parents, la structure d'accueil de loisirs, un professionnel du Relais Loisirs Handicap 30 et si besoin un professionnel référent de l'éducation spécialisée. C'est le préalable indispensable qui permettra de déterminer les modalités de l'accueil (exemple : repérage des lieux par l'enfant et la famille, immersion progressive de l'enfant dans le groupe, aménagement des temps d'accueil...).